

Le Gosier, le 25 mars 2020

Suite aux opérations de vidange et de désinfection réalisées par la ville du Gosier sur les cuves du surpresseur de l'école, l'Agence Régionale de Santé (ARS) confirme que l'opération permet de garantir la potabilité de l'eau.

Lors de la distribution de l'eau à la population, les recommandations suivantes s'appliquent :

- la distribution se fera uniquement sous surveillance d'un agent de la ville ;
- une seule personne, désignée par la municipalité, est autorisée à manipuler le robinet ;
- respecter une distance d'1,5 m entre les personnes ;
- ne pas se serrer la main ni s'embrasser ;
- en cas d'éternuement ou de toux, le faire dans son coude.

RECOMMANDATIONS DE L'ARS SUR LES RÉCIPIENTS : utilisez des **réipients propres** et prévus pour contenir de l'eau destinée à la boisson, avec couvercles et bouchons. Ceux-ci ne doivent JAMAIS avoir contenu des produits néfastes pour la santé.

- EVITEZ LES BIDONS EN PLASTIQUE NON ALIMENTAIRE.

CONSERVATION : 72 heures MAXIMUM au réfrigérateur.

Pour toute question aux services de la ville,  
composer les numéros suivants :

**0590 84 86 86 - 0590 47 05 68**

**du lundi au vendredi de 7h30 à 13h**

**ou par mail : [eau@villedugosier.fr](mailto:eau@villedugosier.fr)**